

PROJET ÉOLIEN BOSSAY SUR CLAISE / YZEURES SUR CREUSE



Les sociétés partenaires Soleil du Midi Développement (SDMD) et BayWa r.e. France étudient la possibilité d'implanter un parc éolien sur les communes de Bossay-sur-Claise et Yzeures-sur-Creuse, le long de la route départementale 14. Ce site pourrait accueillir entre 4 et 6 éoliennes d'une hauteur totale voisine de 200 m en bout de pale. Ce parc éolien permettrait la production d'une électricité renouvelable tout en générant des retombées économiques pérennes pour le territoire (communes, communauté de communes et département). Informer régulièrement et concerter sont une priorité pour l'équipe du projet.

Cette lettre d'information, s'inscrivant dans la continuité de notre démarche de communication et de concertation, vous présente l'avancée du projet et des études. Elle fait suite à la précédente lettre d'information distribuée en Juin 2021 et à la campagne de porte-à-porte réalisée en Juillet 2021 qui a montré que sur les communes du projet et celles alentours, l'opinion sur l'éolien est positive avec 66 % des répondants favorables.

LES ETUDES ET L'ÉTAT INITIAL DU PROJET

Afin d'identifier l'ensemble des enjeux présents sur et à proximité du site (espèces protégées, monuments historiques, contraintes aéronautiques, etc.), nous avons missionné plusieurs bureaux d'études pour dresser un état des lieux de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet. Ces bureaux d'études spécialisés ont travaillé pendant plus d'un an pour définir le contexte naturaliste, paysager et acoustique de la zone d'étude. Le gisement éolien (potentiel en vent) du site est également étudié.

Nous allons vous présenter ci-dessous leurs études et leurs premiers résultats.

1- Étude naturaliste



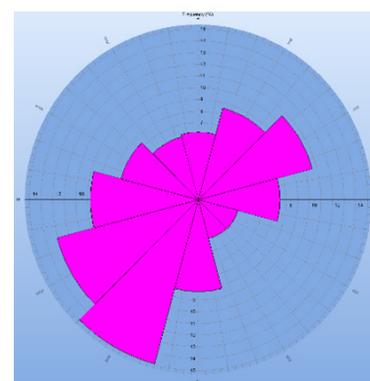
Pic noir

Les sorties d'inventaires réalisées dans le cadre de l'expertise naturaliste, par Synergis Environnement (Poitiers), ont permis de caractériser finement l'ensemble de la faune et de la flore présentes sur site. Les principaux enjeux étant concentrés au sein des boisements, ceux-ci seront évités afin de préserver les espèces sensibles identifiées (avifaune et chiroptères principalement). Un plan de bridage sera défini et appliqué au parc éolien dès sa mise en service dans le but de préserver la population de chauves-souris notamment lors de conditions météorologiques propices à leurs activités. Les enjeux naturalistes représentent un facteur déterminant et prépondérant dans la réflexion sur la localisation des éoliennes. L'implantation du parc éolien ainsi choisie et les mesures qui y seront associées permettront de réduire au maximum son influence sur la biodiversité.

2- Ressource en vent

Le mât de mesure du vent, d'une hauteur de 120m, présent sur site depuis août 2021 permet de caractériser le potentiel éolien de la zone et ainsi de confirmer la possibilité d'installer et d'exploiter des éoliennes. Les données récoltées orienteront notre choix vers le modèle d'éoliennes le plus adapté au site.

Le mât de mesure du potentiel éolien est également équipé d'enregistreurs de l'activité des chauves-souris en hauteur.



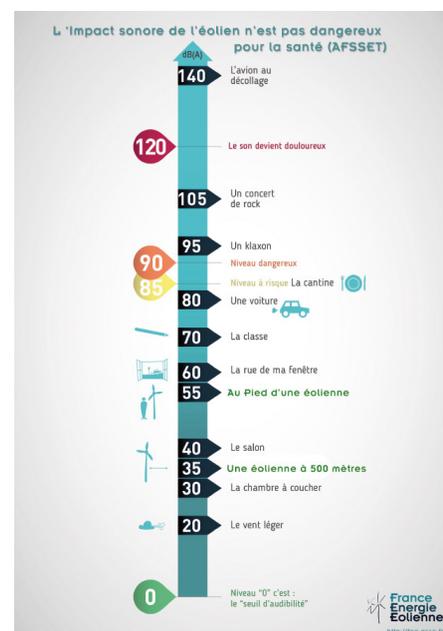
Ci-joint- Rose des vents du site -
Fréquence d'apparition des vents

3- Études paysagères

L'expertise paysagère réalisée par le bureau d'étude Résonance Urbanisme & Paysage (49, Ecoflant) a permis d'identifier les enjeux paysagers et patrimoniaux relatifs au projet éolien. Via l'étude de trois aires (étendue, rapprochée et immédiate) et l'analyse de plusieurs variantes d'implantation, nous serons, avec les conseils de l'expert paysager, en capacité de définir le projet s'intégrant au mieux dans son paysage. La réalisation prochaine d'environ 40 photomontages vous permettra de vous rendre compte de son influence visuelle.

4- Études acoustique

La campagne de mesures acoustiques réalisée du 04 au 25 Octobre 2021 par le bureau d'études Orfea Acoustique (75, Paris), a permis de caractériser le niveau du fond sonore naturel de la zone d'étude. Des sonomètres ont été installés au niveau de 9 habitations situées à proximité directe de la zone d'étude, avec l'accord des riverains. Les niveaux de bruit naturels mesurés aux lieux de vie proches du futur parc éolien serviront de supports aux simulations, par les acousticiens, de la future influence acoustique du parc éolien. Ces calculs permettront de définir le mode de fonctionnement de la future installation, qui respectera la réglementation acoustique et assurera la tranquillité des riverains. Le respect de cette réglementation sera vérifié sur site après la mise en service des éoliennes.



Échelle du bruit- Source FEE

UN PROJET DE TERRITOIRE

En parallèle de nos projets éoliens, pendant la phase de développement, nous proposons aux agriculteurs volontaires des communes concernées une démarche agroenvironnementale qui se matérialise par un accompagnement de projets de transition agro-écologique comme : la création de filière, l'aide à la labellisation (HVE, Agriculture Biologique), le soutien financier à l'achat de matériel en commun, le financement de formations diverses (agriculture de conservation des sols, semis sous couverts), la plantation de haies ou de jachères mellifères, la digitalisation de l'exploitation...

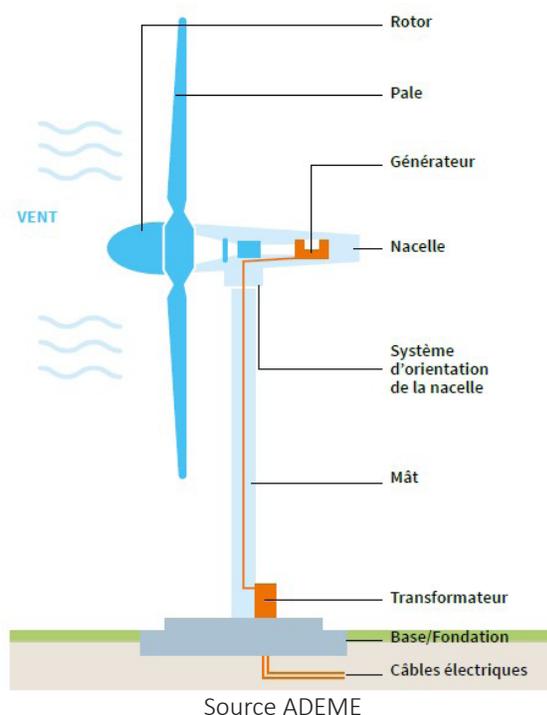
Une première réunion de présentation de la démarche agro-environnementale s'est tenue à la commune en présence des exploitants agricoles volontaires et de l'équipe projet en novembre 2022. De premières pistes de projets agro-environnementaux ont pu être soulevées par les participants.

Pour la réalisation des différents projets nous nous appuyons sur des entités locales spécialisées dans le domaine, telle que la Chambre d'Agriculture du département.

QUESTIONS-RÉPONSES SUR UN PROJET ÉOLIEN

Comment fonctionne une éolienne ?

Les éoliennes fonctionnent à des vitesses de vent généralement comprises entre 10 et 90 km/h. Un système permet d'orienter la nacelle afin que le rotor soit toujours face au vent. Les pales de l'éolienne captent la force du vent et font tourner un axe (le rotor) de 10 à 15 tours par minute. L'énergie mécanique ainsi créée est transformée en énergie électrique par un générateur situé à l'intérieur de l'éolienne, dans la nacelle. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique par des câbles souterrains.



Comment construit-on un parc éolien ?

Après obtention de toutes les autorisations administratives purgées de tout recours, les travaux peuvent commencer :

- Travaux de terrassement : renforcement voire création des pistes d'accès, création des plateformes
- Enfouissement des câbles de raccordement au réseau électrique
- Coulage des fondations des éoliennes et ferrailage
- Création des plateformes des éoliennes
- Montage des mâts par tronçons
- Pose des nacelles
- Montage du rotor et des pales
- Le chantier est ensuite remis en état.

Lorsque le raccordement au réseau est effectif, la production électrique peut commencer. Le montage d'une éolienne dure entre 1 et 3 jours selon les conditions de vent, le chantier d'un parc éolien de 6 éoliennes dure entre 6 et 8 mois.

Quelle est l'emprise au sol d'une éolienne ?

L'emprise au sol d'une éolienne est d'environ 2000 m² en phase d'exploitation. Celle-ci comprend l'emprise des fondations (300 à 400 m²), celle de la plateforme de montage (environ 1000 m²) et celle des accès éventuels à créer ou améliorer pour desservir l'éolienne et acheminer les éléments.

Une vérification simple de cette surface d'emprise peut être effectuée sur le site internet Géoportail de l'IGN (www.geoportail.gouv.fr), en mesurant directement l'emprise des éoliennes du parc le plus proche de chez vous.

Les éoliennes nuisent-elles aux oiseaux et aux chauves-souris ?

Selon les derniers chiffres de la LPO dans une étude de 2017, le taux de mortalité est environ de 4 à 7 oiseaux par éolienne et par an. Ce chiffre peut varier selon la configuration du parc éolien, le relief, les conditions météorologiques ou encore la densité de l'avifaune. A titre indicatif, les réseaux routier et électrique sont responsables de la mort de dizaines à plusieurs centaines d'oiseaux par km et par an (source LPO). De plus, avant de définir l'implantation des éoliennes, des études sont réalisées et permettent d'analyser le comportement des oiseaux et des chauves-souris. L'implantation définitive intègre les enjeux soulevés via cette analyse.

Que deviennent les éoliennes en fin d'exploitation d'un parc ?

L'énergie éolienne est une énergie réversible, ses coûts sont connus et maîtrisés sur l'ensemble du cycle de vie des éoliennes. A la fin de l'exploitation d'un parc éolien, les éoliennes sont démantelées et revalorisées, le site est remis en état. Il s'agit d'obligations régies par la réglementation ICPE et notamment par l'arrêté du 26 août 2011.

Parmi ces obligations, l'exploitant du parc éolien doit constituer les garanties financières nécessaires aux opérations de démantèlement, et ce bien avant la mise en service de l'installation. Elles sont vérifiées annuellement ; une absence de garanties financières ou bien leur non-actualisation par l'exploitant engendrera un retrait de l'autorisation d'exploiter le parc éolien. Le démantèlement d'une éolienne ne revient en aucun cas à la charge du propriétaire du terrain sur laquelle elle est construite.

La garantie financière pour le projet sera d'environ 80 000€ par éolienne (50 000€ + 10 000€/MW) ; elle couvre le coût net de son démantèlement, c'est-à-dire la différence entre le coût des opérations de démantèlement et la revalorisation des composants de l'éolienne. À partir du 1er janvier 2024, tout parc en fin d'exploitation devra respecter les objectifs suivants : 95 % de la masse totale, toute ou partie des fondations incluses, devra être réutilisable ou recyclable. Les métaux (acier, cuivre, fonte et aluminium) et le béton sont pris en charge par des filières de valorisation. Les matériaux composites sont valorisés de façon thermique ou sous forme de fibres. L'objectif de la filière éolienne est, sans ambiguïté, atteindre les 100% de recyclage des éoliennes le plus rapidement possible.

Pourquoi les éoliennes sont parfois arrêtées ?

Les éoliennes fonctionnent entre 80 à 95% du temps, à puissance variable selon la vitesse du vent : en dessous de 11 km/h (3 m/s) le vent est trop faible, au-dessus de 90 km/h (25 m/s) le vent est trop fort et les pales sont mises en drapeau et arrêtées par mesure de sécurité.

Les éoliennes sont régulièrement en maintenance préventive ou corrective. Il existe aussi des bridages acoustiques ou environnementaux : afin de ne pas engendrer d'impact sur le cadre de vie ou bien afin de préserver certaines espèces d'oiseaux ou de chauves-souris, les éoliennes fonctionnent au ralenti voire sont arrêtées sous certaines conditions météorologiques. Également, en période de vent faible, les éoliennes prennent plus de temps à s'orienter face au vent, et ne tournent pas pendant ce temps. Enfin, Enedis interdit parfois l'injection de courant pour cause de maintenance ou défaillance du réseau. Ces périodes d'arrêt sont prévues dans la prévision de production.

Toute l'équipe de développement du projet reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Contacts : Alexandre BELKADI - chef de projets éoliens – alexandre.belkadi@soleildumidi.fr
José FERNÁNDEZ - chef de projets éoliens – jose.fernandez@baywa-re.fr